



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS
DE LA VIENNE

Bilan financier

2024/2025

du 01/07/24 au 30/06/25

Alain SAVY, Trésorier

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

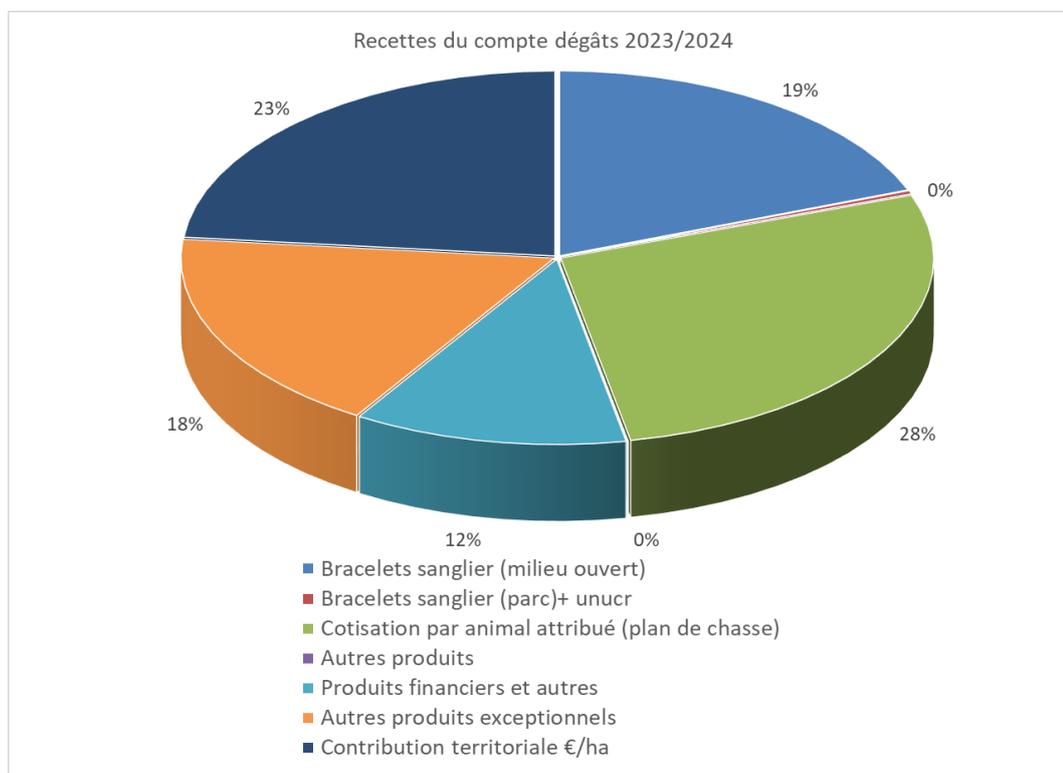
J'ai l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Les comptes de la Fédération sont établis suivant le plan comptable applicable aux associations et doivent obligatoirement faire apparaître les divers produits et charges permettant de faire fonctionner la structure et permettant l'exécution des diverses missions de service publique.

A/ La section analytique concernant la prévention et l'indemnisation des dégâts de grand gibier

Le montant total des produits s'élève à **1 301 080 €**, soit une augmentation de **31.70 %** par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation est multifactorielle, elle s'explique par une hausse importante des bracelets de sangliers pour **249 750 € contre 180 960 € la saison dernière**, le versement de l'aide de l'état dans le cadre de la convention pluriannuelle de réforme du dispositif d'indemnisation de **231 059 €** ainsi que par la mise en place de la contribution territoriale à l'hectare de **304 175 €** conformément à la nouvelle réglementation. Il faut également souligner l'impact très significatif de la provision dégâts de **153 981 € contre 26 € pour la saison 2022/2023** lié au contexte agricole de la saison 2023/2024.

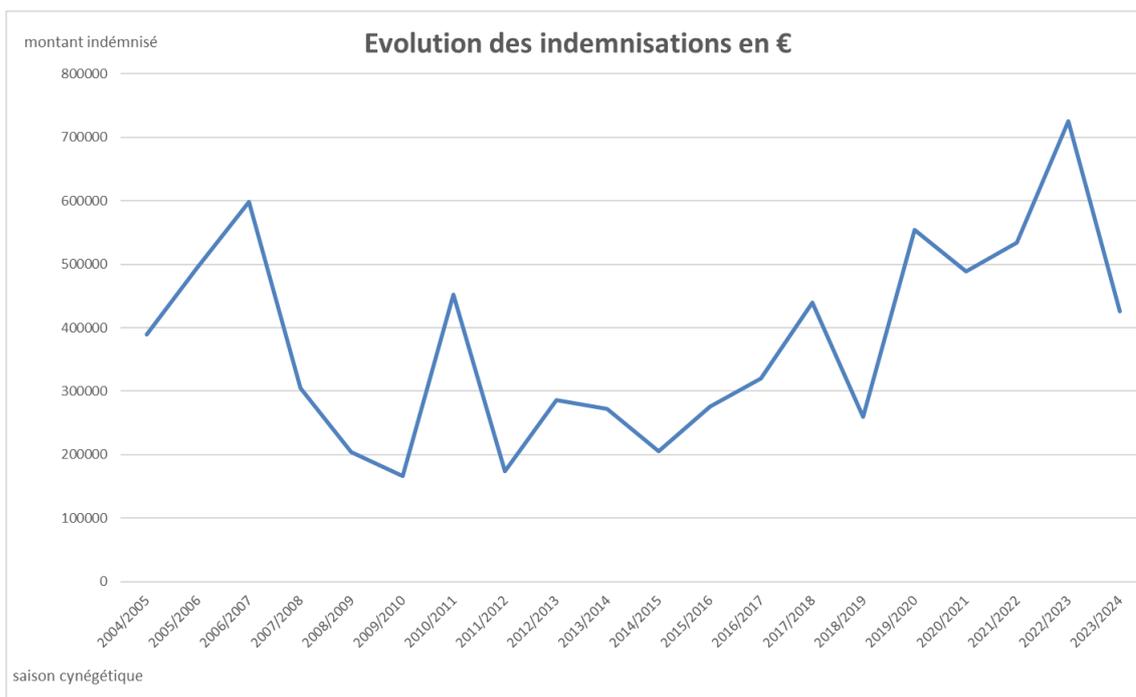


Répartition des produits de la section dégâts (source : fdc86).

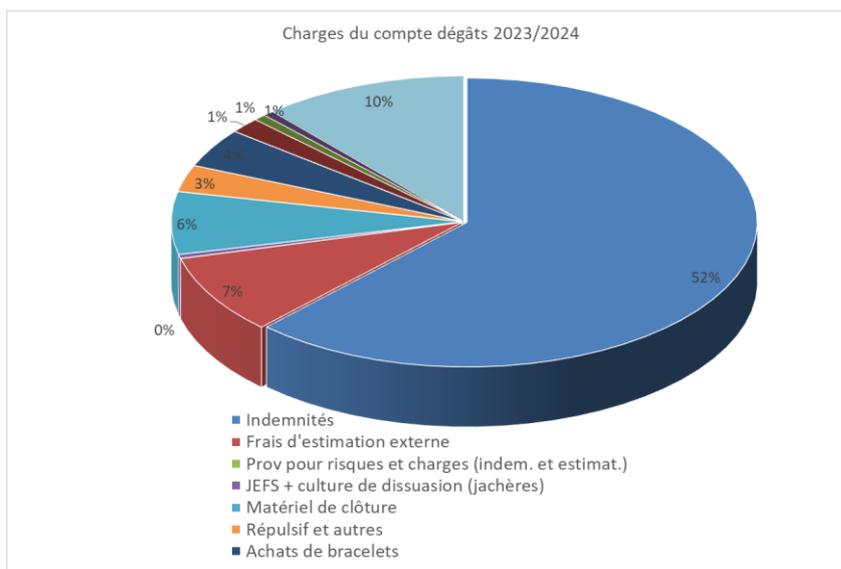
Le montant total des charges s'élève à **788 836 €**, soit une diminution de **33,65 %** par rapport à l'exercice précédent.

Dont : **413 317 €** d'indemnités versées aux agriculteurs,
58 808 € de frais d'estimation,
68 833 € de prévention,
123 482 € de provision pour risques et charges.

La principale diminution concerne les indemnités versées aux agriculteurs qui diminuent de 44, 17% à la fois en grâce à la forte baisse des superficies détruites de l'ordre de 27% ainsi également par la forte diminution des tarifs des denrées agricoles de 30 % sur 2 ans.

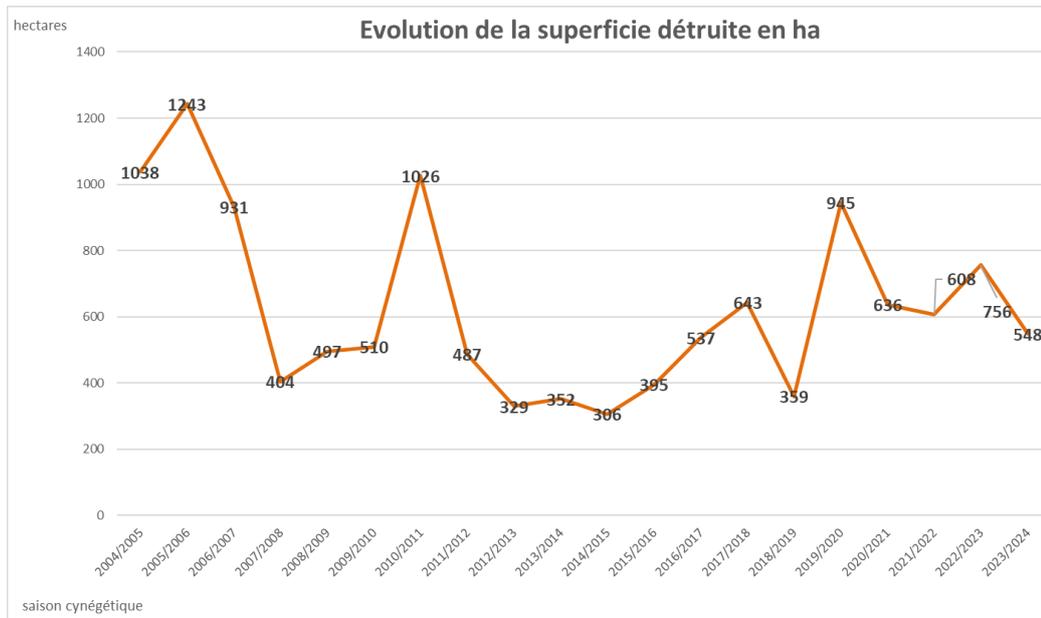


Evolution des montants d'indemnisation (source : fdc86).



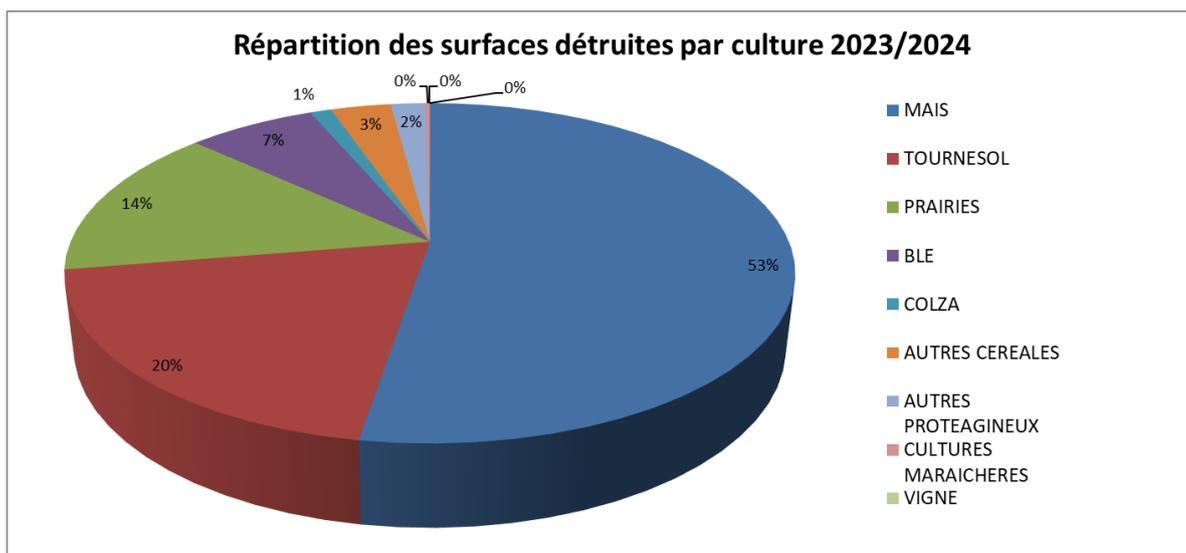
Répartition des charges de la section dégâts (source : fdc86).

Pour 2023/2024, les superficies détruites diminuent de manière sensible passant de 756 ha à 550 ha.

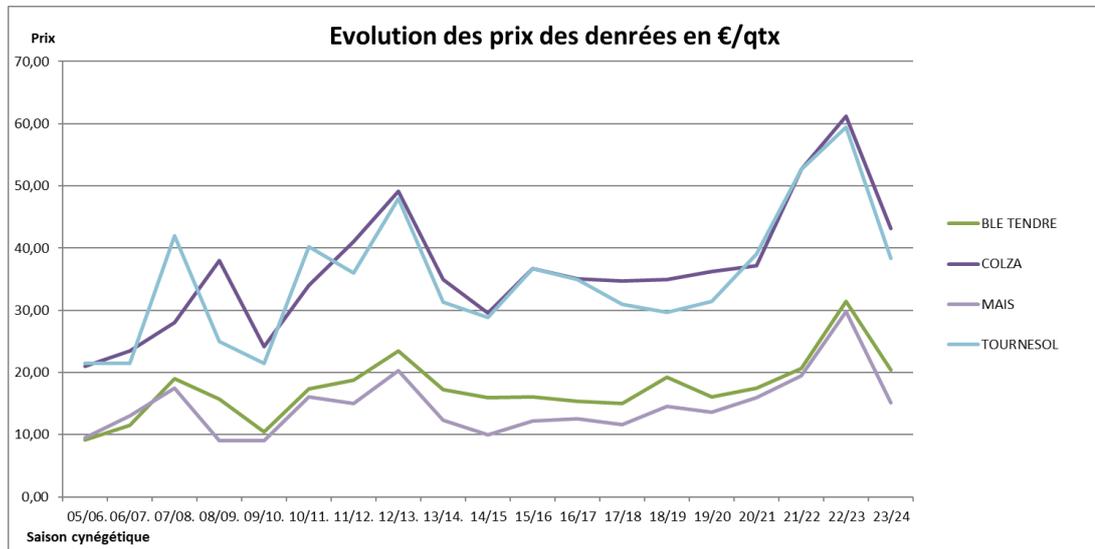


Evolution des superficies détruites (source : fdc86).

Cette baisse significative concerne les céréales, le tournesol et les prairies. Inversement les superficies pour le maïs aussi bien au semis et en végétation restent importantes et représentent plus de 50% des indemnités.



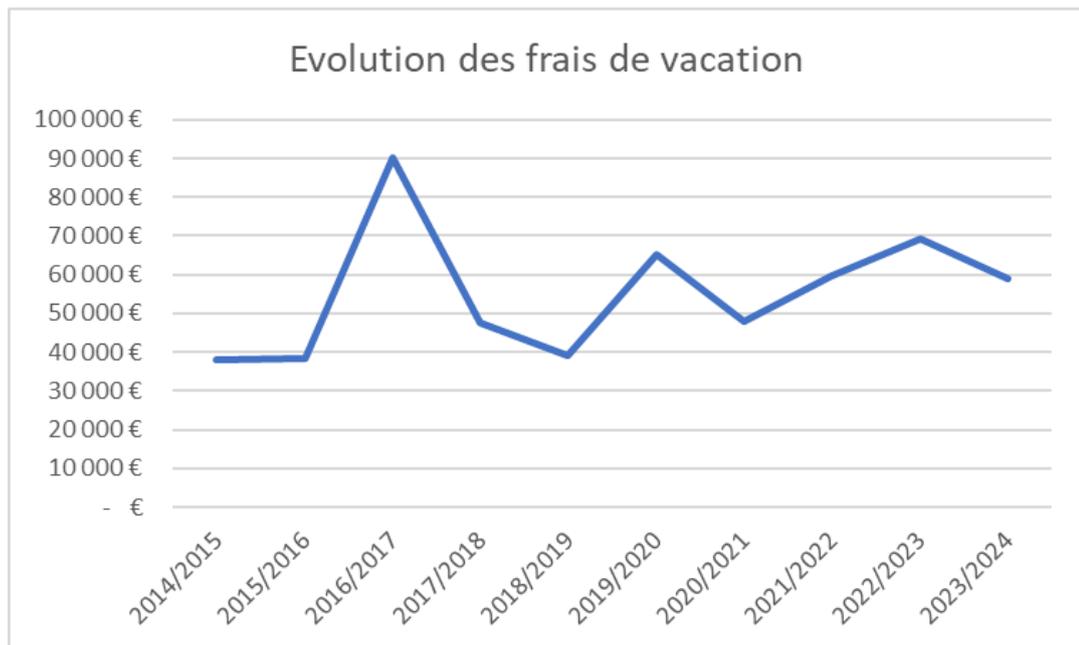
Répartition des superficies détruites par type de cultures (source : fdc86).



Evolution des tarifs moyens des denrées agricoles indemnisées (source : fdc86).

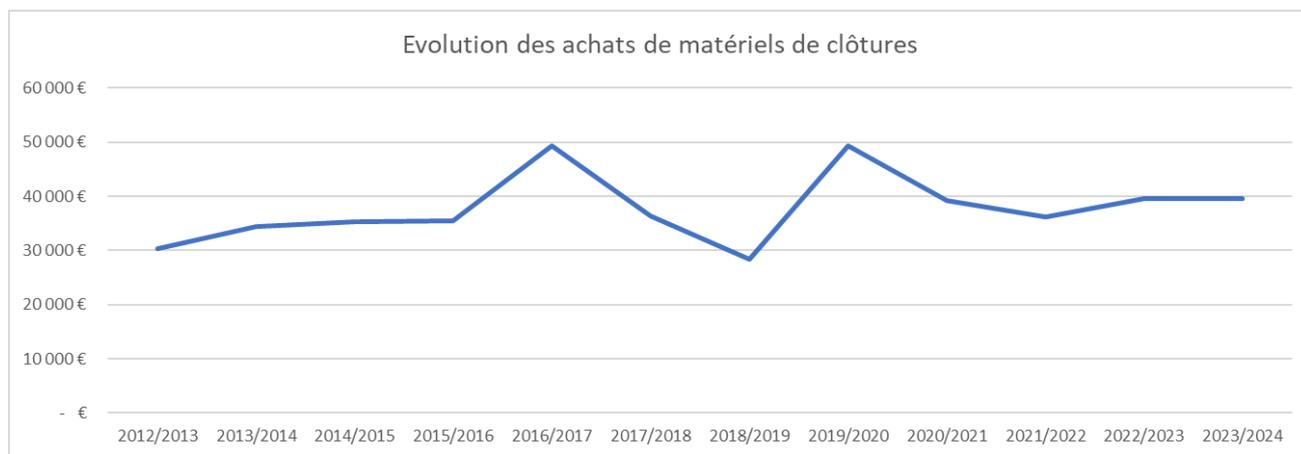
Ces dégâts sont principalement causés par le sanglier qui représente 63% des superficies détruites, le cerf 25% et le chevreuil 2%.

Les frais d'estimation ont diminué de **15,25 %** pour donner suite à la diminution très importante du nombre de dossiers de dégâts de 673 à 415.



Evolution des frais de vacations et de déplacement des estimateurs (source : fdc86).

Les frais de prévention ont diminué de **2,42 %** par rapport à l'exercice précédent.



Evolution des frais prévention (source : fdc86).

Ainsi cette année, le **résultat d'exploitation** de la section analytique « Dégâts » présente un excédent de **281 184 €**.

Avec la convention pluriannuelle de l'Etat de 231 059 €, le résultat définitif de l'exercice est excédentaire de **512 243 €**.

Il est difficile de trouver le juste équilibre entre les charges et les produits pour cette section analytique du fait de la forte volatilité des tarifs des denrées agricoles et de la variation annuelle très importante des superficies détruites. Cependant, bien que le résultat de la saison 2023/2024 soit positif, il faut garder en mémoire que sur **les 10 dernières saisons le compte dégâts est déficitaire de - 743 000 €**.

Cette charge est la plus importante de la Fédération avec 788 836 € pour la saison 2023/2024 et représente **30 %** des charges totales de la Fédération.

INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS

COMPTE DE RESULTATS DU 1/07/2023 AU 30/06/2024

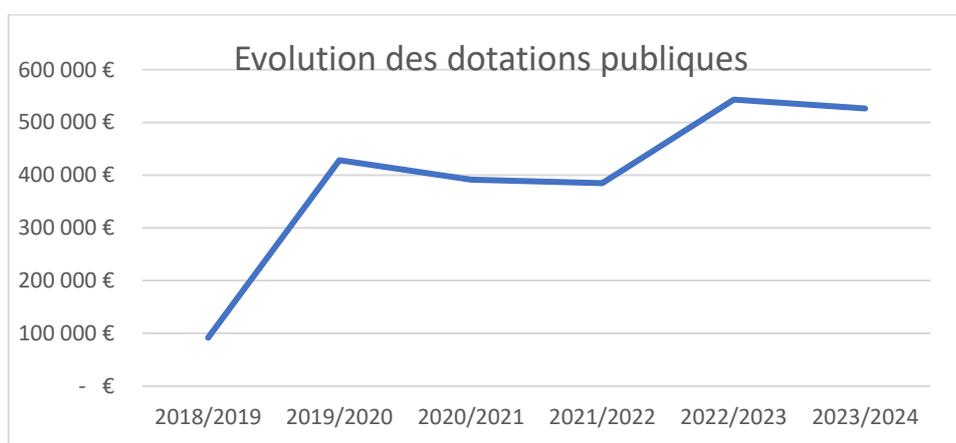
PRODUITS	
<u>Cotisations Grand Gibier :</u>	
- bracelets sanglier	253 410 €
- bracelets cervidé	358 110 €
Contribution territoriale €/ha	304 175 €
Autres produits	344 €
Reprise sur provision et charges	153 981 €
Total	1 070 020 €
CHARGES	
<u>Indemnisations :</u>	
Indemnités	413 317 €
Achats de bracelets	28 905 €
Honoraires et déplacements des Estimateurs	58 808 €
Autres charges de services extérieurs	19 898 €
Frais de personnel	75 593 €

Provision pour risques et charges	123 482 €
Total	720 003 €
<u>Prévention :</u>	
Matériel de clôture	46 302 €
Autres charges (jachères - répulsifs)	22 531 €
Total	68 833 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	281 184 €
Produits financiers	€
Charges financières	€
Résultat financier	€
RESULTAT COURANT	281 184 €
Produits exceptionnels	- €
Dotations aux provisions	- €
Résultat exceptionnel	- €
Convention Dégats	231 059 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	512 243 €

B/ La section analytique fonctionnement général de la Fédération

Le montant total des produits s'élève à **1 859 928 €**, soit une diminution de **9,66 %** par rapport à l'exercice précédent. Les principales variations concernent les sections analytiques : petit gibier avec la fin de la subvention de eaux de Vienne pour la mise en place des couverts intermédiaire piège à nitrates, administration générale avec l'augmentation des produits financiers pour donner suite à une modification de la stratégie fédérale en matière de placement et amélioration de la chasse avec le renouvellement du parc automobile de la fédération par des véhicules moins coûteux.

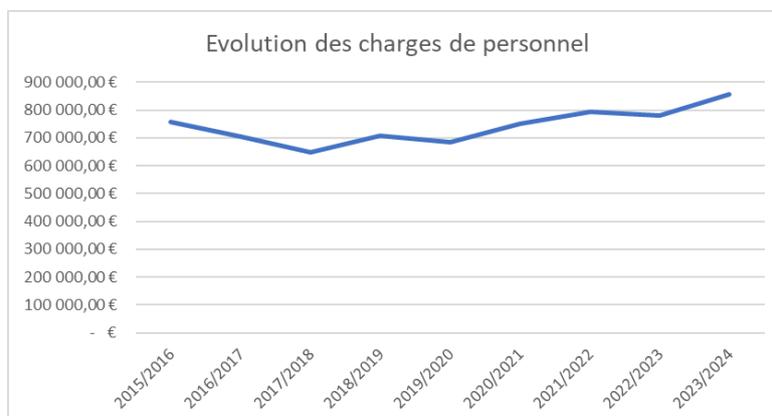
Concernant les produits, pour 2023/2024, les recettes des dotations publiques sont très importantes et représentent cette année 526 211 € soit 17% du total des produits.



Evolution des dotations publiques (sources : fdc86).

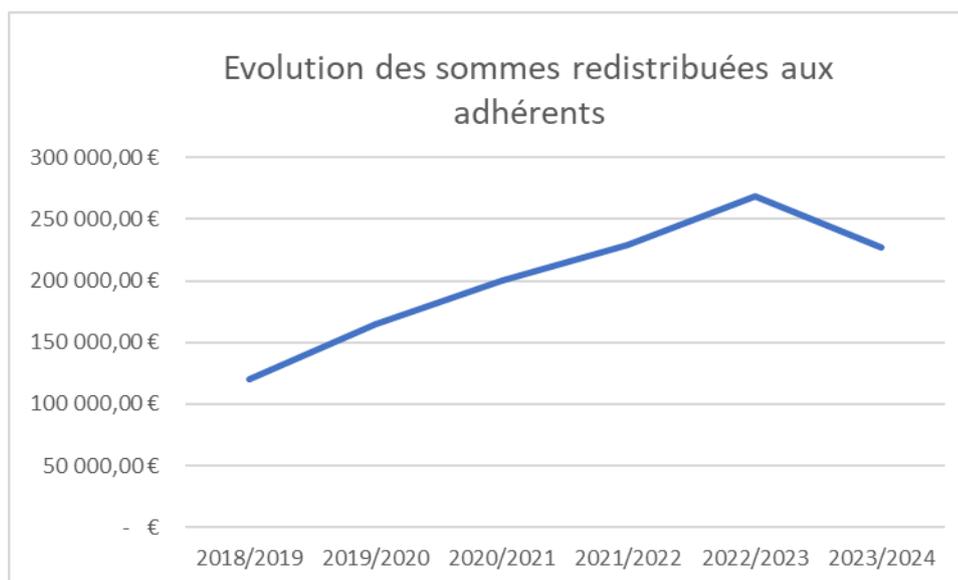
Le montant total des charges s'élève à **1 930 078 €** en augmentation de **4,87 %** par rapport à l'exercice précédent.

- Les Charges et services extérieurs : **525 533 €** contre **506 431 €**, soit une augmentation de **3,77 %**.
- Les impôts et taxes : **59 044 €** contre **55 023 €**, soit une augmentation de **7,31 %**.
- Les charges de personnel : **786 039 €** contre **686 384 €** l'année précédente, soit une augmentation de **14,52 %**.



Evolution des charges de personnels (source : fdc86).

Sur les charges, il faut également mettre en évidence l'importance des sommes reversées aux adhérents de la Fédération sous la forme de dotations ou de subventions. Pour les aménagements favorables à la faune sauvage, le traitement des déchets de venaison ainsi que pour le programme miradors. Pour la saison 2023/2024 cela représente la somme de 227 585 € soit 9 % des charges totales de la Fédération.



Evolution des sommes redistribuées aux adhérents (source : fdc86).

Ainsi cette année, le résultat de la section analytique fonctionnement général de la Fédération présente un déficit de **70 150 €**.

**COMPTE DE RESULTATS
DU 1/07/2023 AU 30/06/2024**

PRODUITS	
Ventes de marchandises	27 240 €
Recettes statutaires	1 136 127 €
Produits liés à la réforme de la chasse	252 670 €
Autres produits	140 037 €
Subventions d'exploitation	98 679 €
Reprise sur amortissements et provisions Transferts des charges	15 236 €
Utilisation des Fonds dédiés	105 511 €
Total	1 775 500 €
CHARGES	
<u>Charges de marchandises</u>	
Achats de marchandises	27 240 €
<u>Charges et Services extérieurs</u>	
Achats de consommables	67 745 €
Charges de services extérieurs	457 788 €
Total	552 773 €
<u>Charges de fonctionnement</u>	
Impôts Taxes et versements assimilés	59 044 €
Salaires et traitements	547 850 €
Charges sociales	238 189 €
Dotations amortissements et provisions	99 037 €
Autres charges (subventions)	307 166 €
Report Fonds dédié /subv. Expl.	121 570 €
Total	1 372 856 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	-150 129 €
Produits financiers	73 291 €
Charges financières	527 €
Résultat financier	72 764 €
RESULTAT COURANT	-77 365 €
Produits exceptionnels	11 137 €
Charges exceptionnelles	3 922 €
Résultat exceptionnel	7 215 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-70 150 €

En conclusion, et principalement en raison de la forte variation au niveau de la section analytique dégâts, les comptes de la Fédération des Chasseurs de la Vienne présentent un **résultat excédentaire de 442 093 €**.

Nous vous proposons que ce bénéfice soit affecté au compte réserves de la Fédération.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis, je vous remercie de votre attention.